

BNAC CONFIANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2016.

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2016, ainsi que la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 79% de l'actif total au 31 Décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en actions des sociétés cotées en bourse doit être environ de 30%. Au 31/12/2016, ce pourcentage représente 30,04%.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi des actifs en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%. Au 31 Décembre 2016, l'actif du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 44,81% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces trois points.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2016, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2016.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	456 189,281	428 791,698
a- Actions, valeurs assimilés et droits rattaches		197 400,741	191 693,292
b- Obligations et valeurs assimilées		258 788,540	237 098,406
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	121 288,702	105 812,473
a- Placements monétaires		118 123,428	0,000
b- Disponibilités		3 165,274	105 812,473
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	0,000
a- Intérêt à recevoir		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		577 477,983	534 604,171
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.3	7 386,134	6 175,739
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.4	5 648,464	5 644,255
TOTAL PASSIF		13 034,598	11 819,994
ACTIF NET			
CP1- CAPITAL	3.5	553 574,810	514 565,964
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.6	10 868,575	8 218,213
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,768	2,926
b- Sommes distribuables de l'exercice		10867,807	8 215,287
ACTIF NET		564 443,385	522 784,177
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		577 477,983	534 604,171

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 décembre 2016

LIBELLE	Note	31/12/2016	31/12/2015
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	21 458,898	18 722,663
a- REVENUS DES ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		8 357,648	5 829,796
b- REVENUS DES OBLIG.ET VAL ASSI		13 101,250	12 892,867
PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.2	1 992,308	1 719,537
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 451,206	20 442,200
CH1-A CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.3	-6 093,646	-5 697,337
REVENUS NET DES PLACEMENTS		17 357,560	14 744,863
CH2-AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4.4	-6 565,458	-6 529,576
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 792,102	8 215,287
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		75,705	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 867,807	8 215,287
PR4-REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		-75,705	0,000
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-6 524,239	55 589,326
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		41 197,228	-37 751,226
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-201,203	-301,641
RESULTAT DE L'EXERCICE		45 263,888	25 751,746

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos au 31 décembre 2016

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATIONS	45 263,888	25 751,746
a- Résultat d'exploitation	10 792,102	8 215,287
b- Variation des +/- Value potentielle sur titres	-6 524,239	55 589,326
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 197,228	-37 751,226
d- Frais de négociation de titres	-201,203	-301,641
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	-8 217,450	-9 055,800
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	4 612,770	0,000
a-Souscriptions	309 872,520	0,000
_ Capital	228 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	79 741,795	0,000
Régularisation des sommes distribuables	2 130,725	0,000
b-Rachats	-305 259,750	0,000
_ Capital	-225 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-78 204,735	0,000
Régularisation des sommes distribuables	-2 055,015	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	41 659,208	16 695,946
AN4- ACTIF NET		
a En début d'exercice	522 784,177	506 088,231
b Fin d'exercice	564 443,385	522 784,177
AN5- NOMBRE DE PARTS		
a En début d'exercice	4 050	4050
b Fin d'exercice	4 080	4050
VALEUR LIQUIDATIVE		
a En début d'exercice	129,082	124,960
b Fin d'exercice	138,344	129,082
AN6- TAUX DE RENDEMENT	8,75%	5,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

Les Distributeurs du FCP sont la « **BNA** » et « **BNA-CAPITAUX** »

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu
- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par le Fonds Commun de Placement « **BNAC CONFIANCE FCP** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds commun de placement BNAC CONFIANCE FCP.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2016, au coût amorti.

2.4 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- NOTES SUR LE BILAN

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 456 189,281 DT contre 428 791,698 DT au 31 Décembre 2015. Il se détaille comme suit :

Désignation des titres	Nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31-12-2016	% ACTIFS	% ACTIFS NET
Actions et valeurs assimilées		180 415,282	197 400,741	34,19%	34,97%
<u>Actions cotées</u>		156 741,375	173 502,693	30,05%	30,74%
AL	117	14 950,000	16 017,300	2,77%	2,84%
ATL	4 000	12 150,000	11 840,000	2,05%	2,10%
ATTIJ BANK	1 000	24 680,000	27 017,000	4,68%	4,79%
BNA	2 000	21 422,857	18 002,000	3,12%	3,19%
EURO-CYCLE	600	11 352,053	24 541,800	4,25%	4,35%
SFBT	1 828	36 452,127	34 697,268	6,01%	6,15%
BT	1 200	10 850,000	9 376,800	1,62%	1,66%
CITYCARS	1 000	13 734,138	15 610,000	2,70%	2,77%
OFFICEPLAST NS	925	1 650,200	2 842,525	0,49%	0,50%
SAH	1 000	9 500,000	13 558,000	2,35%	2,40%
Titres OPCVM		23 673,907	23 898,048	4,14%	4,23%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	228	23 673,907	23 898,048	4,14%	4,23%
Emprunts de sociétés		249 939,800	258 788,540	44,81%	45,85%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	300	30 000,000	30 763,923	5,33%	5,45%
CIL 2015/1	300	24 000,000	24 804,821	4,30%	4,39%
AIL 2012-1	180	3 600,000	3 709,361	0,64%	0,66%
AMEN BANK2014-1	400	32 000,000	33 588,564	5,82%	5,95%
ATL 2014-1	250	15 000,000	15 696,000	2,72%	2,78%
BTK 2012-1	250	10 715,000	10 784,539	1,87%	1,91%
HL2013-2	250	25 000,000	26 237,050	4,54%	4,65%
CIL 2012/1	150	3 000,000	3 109,282	0,54%	0,55%
MODERNLEASING2012	90	7 200,000	7 525,298	1,30%	1,33%
TL 2013-2	200	20 000,000	21 099,716	3,65%	3,74%
UIB2011-2	220	9 424,800	9 834,403	1,70%	1,74%
HL 2015-2 CAT B7 ANS	200	20 000,000	20 960,066	3,63%	3,71%
TL 2016 SUB CAT B 7 ANS	350	35 000,000	35 108,394	6,08%	6,22%
CIL 2016/1	150	15 000,000	15 567,123	2,70%	2,76%
TOTAL		430 355,082	456 189,281	79,00%	80,82%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de 2016 :

	Opérations	Coût d'acquisition	Prix de Cession/remboursement	Plus-value réalisée
Actions	Achat	68 150,460		
	Vente	55 918,772	97 116, 000	41 197,228
	Achat	70 000,000		
Obligation	Remboursement	48 115,050	48 115,050	0,000
Conversion de droits	Entrée	31 306,920		
	Sortie	31 306,920		

3-2 Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à 121 288,702 DT contre 105 812,473 DT au 31 Décembre 2015. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% de L'actif net
Placements monétaires	118	118 000,000	118 123,428	20,93%
Disponibilités			3 165,27	0,56%
TOTAL			121 288,702	21,49%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste « opérateurs créditeurs » totalise au 31 Décembre 2016 un montant de 7 386,134DT contre 6 175,739 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
- DISTRIBUTEUR	6 106,355	4 998,422
- DEPOSITAIRE	142,201	130,819
- GESTIONNAIRE BNAC	1 137,578	1 046,498
TOTAL	7 386,134	6 175,739

3-4 Autres créiteurs divers :

Le poste « autres créiteurs divers » totalise au 31 Décembre 2016 un montant de 5 648,464DT contre 5 644,255 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES CREDITEURS (CMF)	47,908	43,865
HONORAIRE CAC	5 600,556	5 600,390
TOTAL	5 648,464	5 644,255

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2016
Capital début de l'exercice	514565,964
Montant en nominal	405 000
Nombre de titres	4 050
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	228 000
Nombre de titres émis	2 280
Rachats effectués	
Montant	-225 000
Nombre de titres rachetés	2 250
Autres mouvements	36 008,846
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-6 524,239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	41 197,228
Frais de négociation de titres	-201,203
Régul Sommes non distribuables	1 537,060
Capital fin de l'exercice	553 574,810
Montant en nominal	408 000
Nombre de titres	4 080
Nombre de porteurs de parts	7

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste au 31-12-2016 se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,768	2,926
- Résultat distribuable de l'exercice	10 792,102	8 215,287
- Régul résultat distribuable de l'exercice	75,705	0,000
TOTAL	10 868,575	8 218,213

4- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 21 458,898 DT pour l'exercice 2016 contre 18 722,663 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Revenus des actions et valeurs assimilées	8 357,648	5 829,796
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 101,250	12 892,867
TOTAL	21 458,898	18 722,663

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2016 à 1 992,308 DT contre 1 719,537 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Intérêts sur comptes de dépôt	1860,512	1 719,537
- Revenus des placements à terme	131,796	0,000
TOTAL	1 992,308	1 719,537

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2016 à 6 093,646 DT contre 5 697,337 DT pour l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Commission de distribution (BNA et BNAC)	1107,933	1035,883
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	553,979	517,950
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	4431,734	4 143,504
TOTAL	6 093,646	5 697,337

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2016 à 6 565,491 DT contre 6 529,576 DT pour l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Autres charges d'exploitation	301,500	300,000
- Impôt & Taxes	109,000	110,500
- Redevance CMF	553,910	517,887
- Rémunération CAC	5 600,166	5600,195
- Frais divers bancaires	0,882	0,994
TOTAL	6 565,458	6529,576

5- AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	5,748	5,047	5,156	4,089	4,306
• Charges de gestion des placements	-1,494	-1,407	-1,354	-1,325	-1,436
• Revenu net des placements	4,254	3,641	3,802	2,764	2,871
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	-1,609	-1,612	-1,566	-1,607	-1,673
• Résultat d'exploitation	2,645	2,028	2,236	1,157	1,196
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,019	0,000	0,000	0,056	-0,002
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,664	2,028	2,236	1,213	1,195
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,019	0,000	0,000	-0,056	0,002
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1,599	13,725	-0,211	-1,659	0,791
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10,097	-9,321	0,563	-0,349	1,676
• Frais de négociation de titres	-0,049	-0,074	-0,051	-0,027	-0,037
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation	8,449	4,330	0,301	-2,035	2,431

Résultat net de l'exercice	11,094	6,358	2,537	-0,876	3,628
Résultat non distribuable de l'exercice	8,449	4,330	0,301	-2,035	2,431
Régularisation du résultat non distribuable	0,178	0,000	0,000	0,180	-0,01
Somme non distribuables de l'exercice	8,627	4,330	0,301	-1,855	2,421
Distribution de dividendes	2,029	2,236	1,213	1,196	2,252
Valeur Liquidative	138,344	129,082	124,96	123,636	125,473

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,18%	1,26%	1,28%	1,34%	1,28%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,94%	1,59%	1,82%	1,01%	0,92%

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

- **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2016 à 4 431,734 dinars.

- **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2016 à 553,979 dinars.

- **Distributeurs :**

La recherche des nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et BNA Capitaux. La rémunération accordée en contre partie de cette prestation est de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2016 à 1 107,933 dinars.

6- Evènements postérieurs a la clôture:

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.